Dernière Heure

(NOS DEPECHES)

LES CONFLITS d'Orient

Les accords serbo-bulgares

Nous sommes à même de publier sinon le texte intégral du moins le contenu entier des accords serbo-bulgares, qui vont être soumis à l'arbitrage du tsar. Ces accords signés le 13 mars 1912 se composent de trois instruments :

I. UN TRAITE D'AMITIE ET D'ALLIANCE

Dans cet instrument ont été consignées tout d'abord les garanties réciproques de l'indépendance et de l'intégrité des deux pays.

Le traité prévoit une action défensive commune contre toute tentative étrangère d'annexer, d'occuper ou d'envahir, ne fût-ce que provisoirement, n'importe quelle partie du territoire balkanique se trouvant sous la domination de la Turquie.

Il prévoit aussi la conclusion d'une convention militaire qui fera partie constitutive du traité d'alliance et dans laquelle sera ultérieurement jusqu'au moindre détail tout ce que chaque partie aura à entreprendre en cas de guerre.

II. ANNEXE SECRETE

Cette annexe prévoit l'hypothèse d'une action commune militaire contre la Turquie, soit dans le cas où une intervention des parties contractantes deviendrait nécessaire par suite de désordres intérieurs en Turquie, soit dans le cas où le maintien du *statu quo* dans la péninsule balkanique serait mis en question pour des causes extérieures ou intérieures.

Toutes les acquisitions territoriales réalisées par l'action commune tomberont sous la domination commune (condominium) des deux alliés, et leur liquidation se fera dans un délai de trois mois après le rétablissement de la paix sur les bases suivantes :

La Serbie reconnaît à la Bulgarie le droit sur les territoires situés à l'est de la montagne Rhodope et de la rivière Strouma et le Bulgarie reconnaît à la Serbie le droit sur le territoire situé au nord et à l'ouest de la montagne Char.

Quant aux territoires situés entre le Char, le Rhodope, l'Archipel et le lac d'Okbrida, si les deux parties arrivent à la conviction que l'organisation de cette région en province autonome est impossible par suite des intérêts généraux des nationalités serbes et bulgares ou d'autres considérations intérieures ou extérieures, il sera procédé à l'égard de ces territoires de la manière suivante :

a) Sur une carte annexée à cet instrument, une ligne a été tirée du point Golemi, Vrb, au nord d'Egri-Palanka, passant au milieu de l'Ovriché Polié traversant le Vardar à quelques kilomètres en nord de la ville de Veles et descendant sur le lac d'Okhrida, à proximité et au nord de la ville du même nom.

b) La Bulgarie s'engage à accepter cette frontière au cas où l'empereur de Russie qui sera sollicité d'être l'arbitre suprême dans cette affaire, se prononcerait en faveur de cette ligne.

c) Il est entendu que les deux parties s'engagent à accepter comme frontière définitive la ligne que l'empereur de Russie aurait trouvée dans les limites ci-dessus indiquées comme la plus conforme aux droits et aux intérêts des deux parties.

d) Tout différend qui surgirait à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de n'importe quelle disposition dédit traité de l'annexe secrète et de la convention militaire sera soumis à la décision définitive de la Russie aussitôt que l'une ou l'autre partie aura déclaré qu'elle considère qu'il est impossible d'arriver à une entente par des négociations directes.

III. LA CONVENTION MILITAIRE

La Bulgarie et la Serbie s'engagent en cas de guerre à entrer en Turquie la première avec 200.000 combattants au moins et la seconde avec 150.000 combattants au moins.

Au cas où la Serbie et la Bulgarie, après entente préalable, déclareraient la guerre à la Turquie, l'une et l'autre seront obligées d'envoyer sur le théâtre du Vardar chacune une armée forte d'au moins 100.000 combattants.

Au cas où l'Autriche-Hongrie attaquerait la Serbie, la Bulgarie est obligée de déclarer immédiatement la guerre à l'Autriche-Hongrie et d'envoyer en Serbie une armée de 200.000 combattants ou même afin de mener avec l'armée serbe toutes opérations soit défensives soit offensives. La Bulgarie a la même obligation envers la Serbie au cas où l'Autriche-Hongrie sous n'importe quel prétexte, avec ou sans consentement de la Turquie, entrerait avec ses troupes dans le sandjak de Novi-Bazar. Si cette action de l'Autriche provoquait de la part de la Serbie une déclaration de guerre ou si la Serbie, pour protéger des intérêts faisait passer ses troupes dans le sandjak et qu'il en résultât un conflit armé entre elle et l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie lui doit la même assistance.

Les deux premiers instruments ont été signés par les souverains et présidents des conseils des deux pays, et le troisième par eux et par le chef d'état-major des armées serbes et bulgares.

La Bulgarie et les propositions de démobilisation serbe et grecque

Vienne, 17 juin.

D'après le ministre de Bulgarie à Vienne, la Bulgarie accepterait la démobilisation proposée par la Serbie et la Grèce aux conditions suivantes :

1° Evacuation par les Serbes de toutes les régions reconnues par le traité d'alliance à la Bulgarie ;

2° Dans le sens contestée, négociations militaires et condominium serbo-bulgare, ou autonomie provisoire permettant la consultation ultérieure des habitants par un plébiscite ;

3° Evacuation par la Grèce des territoires à l'est et au nord de Salonique et de la ville elle-même.

La femme d'un capitaine brûlée vive à Arras

Mme Salicetti, femme d'un capitaine de 2e d'infanterie, grièvement brûlée dans les circonstances que nous avons dites, est morte, mardi à 4 heures, des suites de ses brûlures, après une longue agonie.

Les taxes sur les mines et sur l'alcool à la Commission du Budget

La Commission du budget de la Chambre des Députés s'est réunie sous la présidence de M. Cochery.

Elle a tout d'abord entendu MM. Delpierre et Roden qui, au nom du groupe de défense des intérêts de la Bretagne du Nord, sont venus lui demander le rejet des droits sur l'alcool et des taxes sur les mines de houille.

La Commission a ensuite abordé sur le rapport de M. Noulens, rapporteur général, l'examen de diverses ressources proposées par le Gouvernement.

Elle a accepté le rétablissement de l'article disjoint par le Sénat et repris par le Gouvernement, concernant le nouveau tarif des droits relatifs aux cessions d'immeubles et de fonds de commerce.

Elle a écarté un projet du Gouvernement établissant un impôt complémentaire sur le produit net des mines de houille et repris l'article voté par la Chambre, sur l'initiative de M. Albert Thomas, en abaissant toutefois la taxe de cinquante à 25 centimes par tonne de houille.

La Commission a adopté, sur l'initiative du Gouvernement, le rétablissement de l'impôt sur les chasses gardées et adopté la proposition tendant à transformer cet impôt en une taxe directe.

Elle a écarté complètement, d'accord avec le Gouvernement, la taxe représentative des cessions de fonds de commerce et la transformation du droit proportionnel, réduit en une taxe progressive.

Elle a repoussé la proposition du Gouvernement relative à l'application des taxes sur les apports en mariage, à la taxe sur les contrats d'assurances vie, et droits sur les fonds de commerce et permis de chasse.

La Commission a adopté la surtaxe sur les absinthes.

Elle a renvoyé au Gouvernement, pour étude supplémentaire en raison des divergences, dans ces indications successives du rendement, le projet d'impôt sur les films cinématographiques.

La Commission n'a pas adopté le relèvement des taxes successorales, ni le décime sur les droits perçus par l'enregistrement.

Elle a décidé de réserver complètement les taxes sur les valeurs mobilières, pour en tirer les ressources indispensables à l'application des amendements de MM. Renard et Malvy et à l'équilibre de l'impôt sur le revenu.

Enfin sur la question du décime sur l'alcool elle a décidé qu'il ne lui était pas possible de l'accepter en raison de la législation actuelle et n'a décidé d'appeler l'attention du Gouvernement, sur l'intérêt d'une réforme générale du régime de l'alcool.

A la suite de ses résolutions, la Commission a décidé de demander au Ministre des Finances de lui proposer d'autres ressources pour assurer l'équilibre du budget.

Les Espagnols au Maroc

Un combat acharné

Tanger, 17 juin.

Le bureau de l' « Agence Fournier » reçoit l'information suivante de son correspondant de Tetouan :

Tetouan, 17 juin.

Hier matin, une colonne espagnole, forte de 5000 hommes, s'est portée sur le camp de le Boseyra.

Leur but était de restorcer les positions dans la région et de procéder à l'installation de deux nouveaux postes, sur la route de Vondak, au-delà de l'Oued Boustiha.

Violemment attaqué par les Marocains, ils les culbute et les poursuivit dans la campagne.

Les Marocains ont eu près de 300 tués.

Cette victoire coûte aux troupes espagnoles une quinzaine de tués et 80 blessés, dont un colonel.

Un nouvel incident franco-allemand

à propos du Jubilé du Kaiser ?

Cologne, 17 juin.

Les journaux du Bas-Rhin prétendent que les décorations qui ornaient la petite ville de Saarn (district de Dusseldorf), à l'occasion du jubilé impérial, ont été saccagées. Des motifs fleuris auraient été arrachés. Un chien policier, lancé sur la piste des coupables, aurait conduit la police sur la trace d'un nommé Dumelin, d'origine française, dit-on, à l'arrestation duquel on a procédé.

LES ORAGES

LA REGION DE TROYES DEVASTEE

Troyes, 17 juin.

Un violent orage a éclaté cet après-midi sur la région et a duré plus de deux heures.

La grêle qui est tombée a anéanti le vignoble.

Le petit village de Villiers a été inondé et c'est à grand peine qu'on parvint à sauver deux vieillards.

Congrès des ouvriers civils DE LA GUERRE

Paris, 17 juin.

Le 14e Congrès de l'association nationale des ouvriers civils et des ouvrières des magasins administratifs de la guerre s'est ouvert aujourd'hui à la Bourse du Travail.

Vingt syndicats, parmi lesquels ceux de Lille et d'Amiens, y sont représentés.

Au début de la séance du matin, le secrétaire général de la fédération, M. Dallie, a souhaité la bienvenue aux congressistes, puis fit l'exposé des travaux effectués par le conseil fédéral et des démarches près des pouvoirs publics et des directeurs compétents.

Lecture a été ensuite donnée du rapport financier qui a été adopté sans discussion.

La séance de l'après-midi a été consacrée à la discussion de nombreuses questions, notamment celles de la journée de huit heures et de la semaine anglaise.

Dans les Finances

L' « Officiel » publie sous la rubrique « Finances » des décrets aux termes desquels sont nommés : MM. Boulerdi, receveur particulier à Douai, est nommé à Epernay ; Guerd, receveur particulier à Mantes, est nommé à Douai ; Pigrenier, sous-chef de bureau, est nommé receveur particulier à Cambrai, en remplacement de M. Mariel, admis à la retraite.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

CHALEUR ET ORAGES

La chaleur a été accablante hier dans toute la région et sur plusieurs points, on a signalé des orages.

A CAUDRY

Un violent orage s'est déchaîné sur Caudry et les environs mardi, vers 2 heures et demie du soir.

Pendant que les éclairs sillonnaient les nues, la grêle tomba en abondance et bientôt lui succéda une pluie diluvienne qui fit rage pendant une demi-heure transformant les rues et places en véritables lacs et interrompant toute circulation.

Dans les bas quartiers l'eau atteignit 50 centimètres et de nombreuses caves furent inondées.

La grêle et la pluie ont causé d'assez graves dégâts dans les champs et aux arbres fruitiers.

A BLANC-MISSERON

Un orage mélangé de grêle a éclaté mardi à 2 heures et demie sur Blanc-Misseron et les environs ; il a duré 2 heures environ.

Un enfant tué par une auto

à *Courcelles-les-Lens*

Le jeune Délotfre, 12 ans, dont les parents habitent cité Nationale, était grimpé à l'arrière d'un camion de brasseur. A l'intersection de la Route Nationale et du chemin conduisant à la fosse n° 7 des Mines de Dourges, il sauta à terre. A ce moment, arrivait une automobile qui allait dépasser le véhicule, le garde-boue atteignit l'enfant à la tête. On le releva avec le crâne fracturé. Le pauvre garçonnet était mort sur le coup.

Un drame émouvant

A FAUQUEMBERGUES

Dimanche dernier, vers la fin de l'après-midi, les deux enfants de M. Hersent Maximilien, tonnelier à Fauquembergues, s'amusaient sur le bord de l'Aa. Tout à coup la plus jeune, Robert, âgé de six ans, tomba à l'eau. Son frère, âgé de 11 ans, se précipita à son secours en appelant à l'aide.

Un passant accourut et parvint à tendre une perche à ce dernier qui venait précisément de retirer son frère.

Malheureusement en saisissant instinctivement la perche, le courageux enfant lâcha le petit Robert qui coula au fond de la rivière.

Remonté sur la rive il courut chercher son père. M. Hersent, bien que venant de manger et étant souffrant, se jeta à son tour à l'eau, mais des témoins de ce drame poignant durent le remonter bientôt. Il était évanoui, mais revenu à lui il se précipita de nouveau dans la rivière et parvint à retirer son pauvre enfant qui, hélas ! avait cessé de vivre.

Ce drame a produit dans le pays une légitime et profonde émotion.

Un homme enseveli à Franzu

Le propriétaire d'une carrière de sable sise au « Bosquet Tapoux », à Franzu, M. Léopold Houbart, 39 ans, était en train d'extraire du sable, en compagnie de M. Olivier Matifas, 39 ans, demeurant à Franzu, lorsqu'une énorme masse de terre se détache de la carrière.

Les deux hommes furent ensevelis. M. Houbart put se dégager partiellement et appeler au secours. Des paysans réussirent à le retirer de sa fâcheuse position. Elles dégagèrent ensuite M. Matifas, mais celui-ci avait déjà succombé.

Derniers échos

des incidents de la vie chère

AU TRIBUNAL DE BETHUNE

Le Tribunal civil de Béthune (1re chambre), présidé par M. Masure, président du Tribunal, a rendu hier mardi son jugement dans le procès intenté à la commune de Billy-Montigny par Mme veuve Wila.

On se souvient qu'au septembre 1911, des troubles survinrent dans diverses communes de l'arrondissement de Béthune à propos de la vie chère.

A Billy-Montigny, un drame tragique mêlé aux cris incidents. La foule faisait le siège de la demeure du boulanger Wila qui ne voulut point abaisser le prix de vente du pain. Le boulanger tira des coups de feu sur la foule blessant un sieur Humbert, qui fut mortellement atteint.

Les manifestants firent le sac de l'établissement, brisant la façade, le mobilier, etc. Les livres de commerce du boulanger furent jetés au feu, etc. Ensuite le boulanger Wila fut si grièvement blessé lui-même par la foule qu'il expira à l'hôpital où on l'avait transporté.

Estimant que la municipalité de Billy-Montigny, qui n'avait que deux gardes et cinq gendarmes pour le service d'ordre, n'avait pas fait tout son devoir, Mme Wila l'attaqua. Le Tribunal a déclaré la commune de Billy-Montigny responsable et l'a condamnée à servir à Mme veuve Wila une somme de 10.000 francs et une rente viagère et annuelle de 360 francs pour elle, plus 360 francs pour chacun de ses quatre enfants.

La grève des garçons de magasin d'Armentières

Mardi matin, une centaine de garçons de magasin, aiguiseurs, fondeurs et pileurs de toiles, se sont mis en grève. Ils ont tenu une première réunion au siège de leur syndicat, à l'estaminet de l'Harmonie, Grand'Place, à dix heures du matin, dans laquelle ils décidèrent de se réunir place du Marché-aux-Toiles, à une heure de l'après-midi, afin de parcourir en groupe les rues de la ville pour débaucher leurs camarades.

Ce rassemblement a été interdit par la police.

Dans l'après-midi, le nombre des grévistes n'a pas augmenté, mais plusieurs tissages ont déjà ressenti les effets de ce chômage.

C'est ainsi que les ouvriers tisseurs du tissage Jeanson, ont dû quitter l'atelier, dans l'après-midi de mardi, par suite de l'arrêt des tondeuses mécaniques. Ce chômage sera de courte durée.

Une réunion a encore été tenue, mardi soir, au siège du syndicat, en conflit avec les fabricants de toiles. L'ordre du jour et-après a été adopté à l'unanimité :

« Les grévistes réunis au siège du syndicat, mardi soir, à 7 heures et demie, au nombre de 200, après avoir entendu les explications et les indications se rapportant à la grève en cours, s'engagent à continuer la lutte avec les patrons qui n'ont pas cru devoir donner satisfaction à leurs ouvriers et autoriserent les camarades qui ont obtenu gain de cause à reprendre le travail.

« Ils levent la séance aux cris de : Vive la grève ! Vive le Syndicat ! »

Brevet élémentaire

SESSION DE JUIN 1913. — ASPIRANTS

Orthographe. — Du haut de la colline de Saint-Laurent, nous découvrons la ville d'Eu, paisiblement couchée dans le creux d'un vallon. Elle est charmante ainsi, avec ses toits pointus, ses rues tortueuses et le clocher en charpente de son élégante église. Nous la contemplons dans une sorte de ravissement. C'est qu'aussi la vue d'un vol d'oiseau d'une jolie ville est un spectacle aimable et touchant où l'âme se plaît. Des pensées bucoliques montent avec la fumée des toits. La petite ville dit au voyageur qui la contemple du haut de la colline : « Voyez, je suis vieille, mais je suis belle. Mes enfants pieux ont brodé sur ma robe des tours, des clochers, des pignons dentelés et des beffrois. Je suis une bonne mère, j'enseigne le travail et tous les arts de la paix ; je nourris mes enfants dans mes bras, puis, leur tâche finie, ils vont, les uns après les autres, dormir à mes pieds, sous cette herbe où paissent les moutons. Ils passent, mais je reste pour garder leur souvenir. Je suis leur mémoire. C'est pourquoi ils me doivent tout, car l'homme n'est l'homme que parce qu'il se souvient.

« J'ai reçu des blessures qu'on disait mortelles, mais j'ai vécu parce que j'ai espéré. Apprenez de moi cette sainte espérance qui sauve la patrie. Travaillez pour vos enfants comme vos aïeux ont travaillé pour vous. Voyez ma cathédrale, voyez ma maison commune, voyez mon Hôtel-Dieu, et vénérez le passé. Mais songez à l'avenir, vos fils seront joyeux vous avez enchâssés à votre tour dans ma robe de pierres ».

Anatole France.

Questions. — 1° Expliquez les expressions : « ont brodé sur ma robe », « pignons dentelés », « les arts de la paix », « joyeux enchâssés dans ma robe de pierres ».

2° Nombre, nature et fonction des propositions dans la phrase : J'ai reçu des blessures qu'on disait mortelles, mais j'ai vécu parce que j'ai espéré.

3° Expliquez étymologiquement le mot « ravissement ».

4° Fonction des mots « pourquoi », « me », « tout », « ce », dans la phrase : c'est pourquoi ils me doivent tout.

5° Donnez le sens de l'expression suivante : un spectacle « aimable » et « touchant ».

Composition française. — Le capitaine Scott écrivait dans son journal quelques heures avant de mourir : « Si, dans cette entreprise, nous avons donné volontairement nos vies, c'est pour l'honneur de notre pays. J'adresse donc un appel à nos compatriotes et les prie de veiller à ce que ceux dont nous étions les soutiens dans la vie ne soient pas abandonnés ». Quels sentiments éveillent en vous des mâles et simples paroles ?

Arithmétique. — I. Deux automobiles sont parties de Lille en suivant une même direction : la première, à 8 heures du matin, avec une vitesse égale aux 3/4 de celle de la 2e, qui est partie à 9 heures et demie. Après la rencontre, les automobiles ont parcouru leur route pendant 2 heures 15 et à l'heure de l'arrêt, le 2e avait devancé la 1re de 18 kilomètres. Dire : 1° A quelle heure a eu lieu la rencontre ; 2° Quelles sont les distances parcourues par chacune d'elles à la fin de la course.

II. Quels nombres faudrait-il ajouter au diviseur d'une division sans toucher au dividende et sans altérer le quotient ? Maximum du nombre ajouté. Prendre comme exemple la division de 140 par 38.

A Lille

Sont admissibles aux épreuves de la 2e série :

Agache, Allavena, Hubert Antoine, Aubertyn, Julien Bailleul, Raymond Bailleul, Baillet, Barbant, Barbieux, Bâle, Bérard, Bigot, Blondel, Bodin, Bondael, Bos, Bouchez, Bonnrré, Boussemart, Brackers d'Hugo, Brecquert, Brillard, Brunel, Brunel, Buistresten, Cardon, Chantreine, Cholard, Lucien Clairet, Cocus, Emile Colas, Collier, Colmant, Convesson, Cornette, Coucy, Court, Couvel, Denée, Debeaumont, Marcean Debruyne, Decall, Detroyelle, Degignon, Degrave, Dehen, Deholander, Deckmyndt, Delecherie, Robert Delacourt, Henri Delattre, Delaval, Jean Delecour, Delmer, Depraetère, Desbonnet, Destter, Despinet, Denis Dhalluin, Jules Dhalluin, Dherbomez, Dourier, Drigue, Dubois, Ducastel, Duhamel, Duhayon, Duhem, Dumetz, Dumortier, Marcel Dumoulin, Dubiliel, Faroux, Fauvergue, Feya, Floruck, Georges Foliet, Arthur Follet, Giametloni, Godor, Goolen, Grondel, Gros, Hanniaux, Hénin, Herbaut, Herman, Hespel, Henri Iraert, Jansonnet, Valère Lamblin, Lanery, Leblanc, Leconte, P. Lescuyer, Jules Lelebvre, Henri Lefebvre, Louis Lelebvre, Emile Lelèvre Legrand, Edouard Leleu, Lespagnol, Leurs, Pierre Liard, Leibbrecht, Lobel, Loison, Lerieu, Loridant, Maes, Malaquin, Malbrancq, Mangez, Mantez, Alfred Mnetel, Marcel Mertet, Martin, Médard, Méral, Moché, Mouligny, Monlole, Moré, Montreuil, Nassens, Narguet, Neuts, Nizart, Obyn, Paho, Pascaud, Pauwels, Pavelle, Perrondin, Perrin, Pierart, Pieters, Pillebouc, Plawout, Poissonnier, Poix, Porchaut, Possor, Raoul Potier, Auguste Prévost, Henri Prévost, Proix, Pronier, Pruvot, Pych, Quillon, Quintin, Renou, Ricard Ricaux, Richter, Riff, Robert, Roch, Saigas, Marcel Sauvage, Schietecatte, Sion, Six, Smagghe, Sophys, Stévenard, Taloo, Terrail, Thiéry, Thomas, Tobert, O Vaillant, Valour, Vanhammelbeche, Vancayseele, Vandale, Van Loeveldt, Vanpoulle, Vandeville, Verbeche, Albert Verlaque, Georges Verbeeghe, Vorheyden, Viart, Viez, Vinch, Vissyse, Wettex, Willeme, Zaya.

A Valenciennes

189 candidats inscrits, 187 présents, 110 admissibles aux épreuves de la seconde série :

MM. Baile, Berette, Bastien, Baudry, Bégbin, Berlemont, Blondeau, Boccart, Boggaert, Bourhart, Bouiller, Breda, Buser, Cantinieux Marceau, Capiez, Carona, Carligny, Castelain, Castiau Cantier, Cavenel, Cayeux, Café, Clément, Chipa, Colentier, Condeux, Coulmont, Coupé, Courel, Couteau, Decaux, Défosses, Dejager, Delannoy Albert, Delannoy Pierre, Delodalle, Delforce, Delhaie, Deporta, Derouhaix, Devaux, Dumpringalle, Dupriez, Desrousseaux, D'Haussy, Dolle, Drocq, Drème, Dubois, Dufrane, Dupont, Durenx, Florant, Fortin, Fourez, Fraquet, Gabet Georges, Gérin Arsène, Gérin Robert, Goffert, Guillaume, Harmignies, Hemez, Hensut Hector, Hombert, Horgnies, Jeanneret, Journiaux André, Jourdenx Maurice, Lacroix, Lagneaux, Lairre, Lecocq Paul, Lecocq René, Lefebvre Emile, Lefebvre Joseph, Legrand, Legros, Leleu, Langaigne, Leenes, Libert, Liégeois, Lorge, Lutz, Machie Magnier Léon, Mentel, Martage, Matagne, Meumer Georges, Mômes, Monseu, Monbrand, Poetta, Pelin, Racquet, Risbourg, Rosette Charles-Ernest, Sercy, Singlen, Stecken, Talez, Vandaybouya, Vasseur Eugène, Vasseur Marius, Vernel, Verplancke, Vincent.

A Arras

Jeunes gens : 130 aspirants ; 82 admissibles. Liste des admissibles :

MM. Ance, Aucremanne, Barbier, Baroux, Bécarl, Billot, Blanquet, Blondel, Bocquillon, Boniogne, Bouquet André, Bourgois, Boutleux, Branduy, Brevières, Bruche, Camus, Col, Colot, Conraux, Dave, Debay, Debret, Décossé, Déjardin, Delattre, Delponve, Deltour, Deputie, Derviaau, Deseille, Desmont, Douchet, Dubous, Duez, Dujardin, Edmond, Flambry, Fréliez, Gest, Gras, Guffroy, Haraguin, Hasord, Helleboid, Hermant, Kerckhove, Landas, Laurent, Lebrun, Leclercq, Lefebvre Daniel, Lefebvre Robert-Charles, Lefrère, Legras, Lemoine, Leprince, Leroux, Macaire, Macquet, Maitresse, Mallet, Marquenl, Merlingue, Maurice, Merlin, Miclet, Milet, Moreau, Morel, Mouillee, Parent, Picqué, Pourchez, Quéhen, René, Sauvage, Storme, Velin, Véron, Zingerly.

A Saint-Omer

Sur 129 aspirants, 82 ont été admissibles aux épreuves de la 1re série :

MM. Achtergalle, Alluin, Bacquart, Barbier, Béghin, Bergot, Berlancourt, Beudin, Bourgois, Brebant, Briche, Carneaux, Chevalier Choquet, Colfin, Colmart, Darques, Debast, Delattre André, Delattre René, Delengaigne, Demaret René, Dences, Dercot, Dubole Marcel, Duchenne, Ducreux, Duez, Duflos, Dulour, Dupont, Dulertre, Flandrin, Foucault René, Gavel, Gavrel, Gengembre, Godet, Goldin Marcel, Goldin Victor, Gragez, Gremmongrez, Hennebert, Hermez, Jacquette, Jannequin, Joly, Leblond André, Leblond Jean, Leblond Maurice, Laurent, Lecocq, Lecointe, Lemieuvre, Leroy, Lesage, Logier, Longuet, Loyer, Martel, Mercier, Meriot, Moitel, Moncel, Pecqueur, Pellier, Merlot, Guillot, Renier, Roches, Ruffin, Ryckelynck, Scaillierel, Septier, Sixdenier, Tillet, Topart, Trotin, Vang, Vasseur Marcel, Vichery, Wallet, Wallet.

Carnet du Lecteur

NÉCROLOGIE

Les obsèques de M. Emile Frère, à Tourcoing. — Les obsèques de M. Emile Frère, maître imprimeur, officier de l'Instruction publique, secrétaire général honoraire de la « Fédération des Sociétés de Tir de la Région du Nord », fondateur de l'hebdomadaire « Le Carabinier », vétéran de l'orphéon « Les Cricks-Sicks », ont eu lieu hier mardi au milieu d'une affluence énorme où se remarquaient de nombreuses personnalités sportives ou appartenant au monde musical de la région. La société « L'Union Tourquennoise », avec son drapeau et ses gymnastes en tenue précédait le corps.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Léon Mansut, vice-président des « Cricks-Sicks » ; Henri Vandaele, ancien directeur en chef du « Carabinier », vice-président de l'Association Fédérale des Sociétés de Tir et de Pas-de-Calais ; Edmond Thiéfry, président de « La Jeunesse du Blanc-Seau », administrateur de la Caisse d'Epargne où il était le collègue du défunt ; Urbain Robbe, vice-président de l'Union Tourquennoise » ; Louis Delerce, son ami personnel.

Sur la tombe, deux discours ont été prononcés.

Au nom de M. Vincent Cousin, de Comines, empêché, M. Vandaele, s'exprima ainsi :

Messieurs,

Une voix plus autorisée que la mienne, celle de l'éminent président de « l'Association Fédérale des Sociétés de Tir du Nord et du Pas-de-Calais », M. Vincent Cousin, devait exprimer à Emile Frère, le dernier adieu de nos tireurs. Une circonstance indépendante de sa volonté l'en a empêché et c'est en son nom que je salue avec émotion la mémoire du vaillant camarade ravi à notre affectueuse reconnaissance.

Patriote ardent, autant qu'éclairé, Emile Frère voulait notre Patrie grande et respectée. Les désastres de l'année terrible dont il avait été le témoin frémissant, l'avaient pénétré de la nécessité inéluctable du développement des sports qui trempent virilement le futur soldat. Avec la gymnastique utilitaire, il s'efforçait par tous les moyens et souvent les plus ingénieux, de développer le goût d'utir dans nos populations, d'ouvrir des stands où au sortir de l'école, les jeunes gens pussent s'exercer, les soldats libérés conserver l'habileté acquise au régiment.

A tous ces concitoyens qui le tenaient en haute estime, il ne cessait de démontrer que le devoir de tout Français digne de ce nom est de savoir manier l'arme de guerre et d'en faire, le cas échéant, un emploi utile et efficace.

En 1890, notre ami regretté, publiciste de talent, technicien de tir et organisateur émérite, créait le « Carabinier-Gymnaste », organe hebdomadaire qui ne tardait pas à constituer un solide trait d'union entre les développements du tir et de la gymnastique de la région du Nord. Ce périodique, chaque jour assistait et a conservé jusqu'ici une place prépondérante dans la presse spécialiste française.

Le 11 février 1893, il était l'un des fondateurs de « la Fédération des Sociétés de Tir de la Région du Nord » et en devenait le secrétaire-général, poste d'honneur que durant de longues années, il eut remplir avec le dévouement le plus éclairé.

Aussi nos tireurs ressentent-ils la douleur vraie que cause la mort d'un ami sincèrement aimé. Ils sauront honorer dignement la mémoire de notre camarade, du précurseur intelligible, en s'inspirant de sa pensée toujours entière.

En saluant une dernière fois, un tel patriote, nous devons nous rapprocher plus encore les uns des autres, travailler avec plus d'énergie que jamais à l'œuvre qui avait reçu la meilleure de son cœur.

Les bannières de nos associations se sont inclinées sur la tombe fraîchement couverte ; notre douleur est profonde, un de nos meilleurs a succombé. Mais serrons les rangs, mes chers camarades, levons les yeux vers le drapeau aux trois couleurs. Là est l'espérance, là est le devoir !

M. L. Manaut au nom des « Crick-Sicks, prit la parole en ces termes :

Messieurs,

La Mort vient, une fois encore, éclaircir nos rangs, et c'est à un de nos plus anciens sociétaires, à un des vétérans de la première heure, que je viens, au nom de la Société Nationale des Orphéonistes « Crick-Sicks », adresser un suprême adieu.

Depuis plus de 7 ans, une longue et pénible maladie l'avait éloigné de nos rangs, mais si la douleur le retenait à son foyer, où les soins assidus d'une compagne dévouée adoucirent ses dernières années, Emile Frère, ne se désintéressa pas complètement de cette Société, qu'il avait connue autrefois, presque à son début, et dont, au plenum jubilé, il avait aidé à moissonner les premières lauriers.

Depuis 1881, lors de notre reconstitution, il nous apporta la précieuse collaboration du chanteur et de l'ami, et fit à ses côtés partie de la Commission administrative.

Il assista dès lors à toutes les luttes auxquelles nous prîmes part et son dévouement assidu n'eut d'égal que sa constante bonne grâce.

La maladie, bien plus que l'âge, lui fit abandonner les « Crick-Sicks » auxquels l'attachaient tant d'anciens souvenirs et tant d'amitiés précieuses.

Pour nous, qui depuis plus de 30 ans, suivons les destinées de cet orphéon devenu un peu notre famille, chaque deuil qui surgit est un nouveau déchirement et c'est l'âme profondément attristée que je salue son souvenir, mon cher Emile, et que je viens déposer sur cette tombe qui va se refermer à jamais le tribut de nos hommages et de nos regrets.

M. Ch Cazalet, président de « l'Union des Sociétés de Gymnastique de France », avait envoyé à la veuve du défunt, le télégramme qui suit, dont lecture a été donnée au cimetière :

« J'apprends avec douleur mort du camarade Frère qui fut l'un des meilleurs serviteurs de la France et de la République, avec tous les gymnastes français, je m'incline devant sa tombe avec des sentiments profondément attristés. »

LILLE

Un incendie rue des Augustins

Les Sapeurs-Pompiers s'en rendent maîtres avec facilité

Un incendie qui aurait eu probablement de graves conséquences, s'il avait éclaté au cours de la nuit, s'est déclaré mardi après-midi dans un vieil immeuble situé au n° 22 de la rue des Augustins, occupé par M. Delecourt, cabaretier, marchand forain, et où se trouvait jadis le siège de la Coopérative de boulangerie La Fourmi.

Grâce à la rapide intervention des pompiers, ce bâtiment presqu'entièrement construit en planches a très peu souffert et l'on estime généralement que les dégâts ne sont pas très importants.

Le feu provoqua néanmoins parmi les quelques locataires et les habitants du quartier une émotion assez vive.

Il prit naissance, suppose-t-on, dans une pièce contiguë à une petite véranda et situé derrière le principal corps de bâtiment qui ne comprend pas moins de trois étages.

Il éclata à trois heures et demie environ exactement. A cette heure, Mme Louis Wanwesenbeke, 51 ans, logeant au dernier étage, était occupée à confectionner des chemises quand son attention fut attirée par un bris de vitre. C'était la véranda qui, sous l'influence de la chaleur volait en éclats.

S'étant aperçue alors qu'une fumée épaisse s'échappait du local où M. Delecourt remisait ses marchandises : chapeaux, bonneterie, etc., elle descendit immédiatement pour avertir le marchand forain qui, à ce moment se reposait dans sa chambre.

Et satisfaite sans doute du devoir accompli, elle avait réintégré son appartement où elle s'était barricadée comme si cette précaution pouvait empêcher le feu de l'atteindre.

Heureusement, l'alarme avait été donnée et les pompiers de la Hesse, dont la porte est à proximité immédiate, sont accourus, munis de leur grande échelle et de leur dévidoir.

Ayant dressé celle-ci contre la façade de l'immeuble, ils s'emparèrent de Mme Wanwesenbeke et la firent descendre. Son mari qui persistait à vouloir jeter par la fenêtre les objets de ménage suivit bientôt le même chemin.

Ce pendant les sapeurs-pompiers de la caserne Malus arrivés avec leur pompe à vapeur s'efforçaient de circonscrire le sinistre.

Leurs efforts furent rapidement couronnés de succès et à quatre heures dix, un dépôt de tuyaux crevés en mainte endroits, ils parvinrent à se rendre maîtres du feu.

Les dégâts couverts par une assurance ne s'élèvent pas à plus de quatre mille francs et ce sont les marchandises qui ont le plus particulièrement souffert. L'estaminet et les étages n'ont pas été atteint.

Quant aux causes de l'incendie, il a été impossible de les établir et M. Sevé, commissaire du 3e arrondissement, qui en prend sur les lieux pour enquêter à ce sujet n'a pu encore les connaître.

PORTO "SANZ"

ACCIDENT DE MOTOCYCLISTE

L'état du blessé s'est amélioré

Nous avons relaté l'accident de motocyclette dont fut victime un soldat du 117e d'infanterie.

Le blessé, M. Georges Boussemart, était venu passer quelques jours auprès de ses parents, qui demeurent à Croix, rue de Lille et de Bapaume, 13.

L'état de M. Boussemart s'est très sensiblement amélioré, et il est à présumer que le blessé pourra, dans quelques jours, quitter l'hôpital militaire.

Chez les Territoriaux

M. le général Crémer a tenu mardi, comme nous l'avons d'ailleurs relaté, à féliciter le lieutenant-colonel Pondrelle pour l'impeccable tenue des territoriaux placés sous ses ordres.

Il aurait pu renouveler hier ses félicitations. Le troisième bataillon de territoriaux, sous le commandement du commandant Rolland, s'est rendu au terrain de manœuvres de Ronchin, où un lâchement de chasseurs à pied fut exposé le fonctionnement des sections de mitrailleuses. Cet exposé, suivi d'une démonstration des plus curieuses, a été fort goûté.

Puis la musique du 1er régiment territorial s'est rendue à la rencontre du bataillon, au boulevard des Ecoles. Le bataillon a ensuite suivi le boulevard de la Liberté. Arrivé à la hauteur du monument du général Faidherbe il a présenté les armes. Les passants ont remarqué la belle allure des hommes. Il nous a été donné d'entendre un chef et non moins curieux dresser un compliment spécialiste à la 11e compagnie — compagnie Lebrun — dont le corvéable pourvoit satisfaire les plus difficiles.

Mais ne savons-nous pas tous que les territoriaux sont toujours du meilleur aspect ? Ces braves gens supportent la plus grossièrement du monde les inévitables fatigues qui leur sont imposées, et il faudrait être affligé d'un bien vilain caractère pour ne pas le reconnaître. Ils nous apprennent bien